RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 16686
Numéro SIREN : 410 204 390
Nom ou dénomination : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2020 sous le numéro de dépôt 74516

2010440701

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, Quai de la Corse
75198 Paris cedex 04
0 891 01 75 75

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
Forme Juridique : Société anonyme

Numéro RCS : 410 204 390
Numéro Gestion : 1996B16686

Adresse : 3 AV HOCHE
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R074516 (2020 104407)

Date du Dépôt : 30/07/2020

- Type d'acte : Extrait de procès-verbal
  Date de l'acte : 22/07/2020
  Décision 1 : Démission de membre
  Décision 2 : Changement de vice-président
  Décision 3 : Nomination(s) de membre(s) du directoire
  Décision 4 : Nomination de président du directoire

fait à Paris, le 30 juillet 2020

LP55631497

EC du 22/7/2020 : EN, CY, OT, PA

96B16686

ABN AMRO Investment Solutions
Société Anonyme au capital de 4 324 048 Euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le
30 JUIL. 2020
Sous le N° : R0714516

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
du 22 juillet 2020

L'an deux mil vingt,
Le 22 juillet,
à 11 heures,

En raison des conditions sanitaires dues au Covid-19, les Membres du Conseil de Surveillance de la société ABN AMRO Investment Solutions se sont réunis par conférence audio et vidéo, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Le registre des présences ne pouvant être utilisé, il est remplacé par une feuille de présence signée par DocuSign qui sera annexée au registre du Conseil.

Ont participé par Teams :

M. Alen ZELJKOVIC	Président du Conseil de Surveillance
Mme Silvia BOCCHIOTTI	Membre du Conseil de Surveillance
M. Richard de GROOT	Membre du Conseil de Surveillance
M. Bart RENNER	Membre du Conseil de Surveillance

Absent excusé

M. Ido GONEN	Membre du Conseil de Surveillance

Assistent également à la séance par Teams

M. François-Xavier GENNETAIS	Président du Directoire
M. Eric EBERMEYER	Membre du Directoire - Directeur Général
Mme Josiane FABRE	Secrétaire du Conseil

Invités

Mme Elisa ALONSO SANZ	Chief Operating Officer AAIS
M. Bob HENDRIKS	Chief Commercial Officer AAIS
M. Olivier LEGUAY	Chief Administrative Officer AAIS
M. Yann LE BOURTHE	Audit Neuflize OBC
M. Thomas SCIAN	E&Y

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

- Démission de M. Stéphane Corsaletti

Stéphane Corsaletti ayant rejoint la Société Allfunds en qualité de Chief Investment Officer depuis sa nomination au sein du Conseil, ses nouvelles fonctions peuvent conduire à de potentiels risques de conflit d'intérêt avec son rôle au sein du Conseil de Surveillance.

Dans ce contexte, Stéphane Corsaletti a remis ses mandats de Vice-Président et de Membre du Conseil à la dispostion du Conseil par courrier en date du 24 avril 2020, avec effet immédiat. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, le Président n'a eu connaissance de ce courrier que le 7 mai.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Stéphane Corsaletti pour le concours apporté durant sa présence au sein de cette instance et notamment de son implication dans la création et la réussite de AAIS sous son impulsion en tant que Président du Directoire.

- Nomination du Vice-Président

Le mandat de Vice-Président ayant été remis à la disposition du Conseil, la vice-présidence est proposée à M. Richard de GROOT qui accepte cette fonction et remercie le Conseil de sa confiance. En conséquence, M. Richard de GROOT est nommé Vice-Président pour la durée de son mandat de membre du conseil, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il est rappelé que le Vice-président est chargé, en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Le Conseil adresse ses félicitations à M. de Groot.

- Formation d'un nouveau Directoire

Il est rappelé en préambule que le Directoire de AAIS avait été ramené à 2 membres le 23 octobre 2019 suite à la démission de Stéphane Corsaletti. Les membres en sont aujourd'hui François-Xavier Gennetais (Président) et Eric Ebermeyer (CIO).

Afin que l'ensemble des activités soient représentées au Directoire, les membres du Conseil sont invités à examiner la candidature de Elisa Alonso Sanz en qualité de membre du directoire de AAIS. Elisa Alonso Sanz a rejoint AAIS le 1er juillet 2020 en tant que Chief Operating Officer.

En sa qualité de président du Comité des Nominations et Rémunérations, Alen Zeljkovic informe le Conseil que le Comité des Nominations et Rémunérations s'est montré favorable à la nomination d'Elisa Alonso Sanz, eu égard aux conclusions des examens effectués en matière d'honorabilité, de compétences individuelles et collectives, de disponibilité et de respect des règles relatives au cumul des mandats et aux conflits d'intérêt. Sur recommandation du Comité des Nominations et Rémunérations, le Conseil valide la nomination de Elisa Alonso Sanz, née le 9 mai 1975 à Bilbao – Vizcaya (Espagne), demeurant 14B, rue du Pont – L-8087 Luxembourg (Luxembourg), en qualité de membre du Directoire de AAIS. Il décide de ce fait de porter le nombre de membres du directoire de 2 à 3.

Les Membres du Directoire en place acceptent de remettre leur mandat actuel à la disposition du Conseil afin de permettre la formation d'un nouveau directoire composé de trois membres. Ainsi le Conseil nomme avec effet au 22 juillet 2020 et pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 21 juillet 2024, un nouveau directoire composé de François-Xavier Gennetais, Eric Ebermeyer et Elisa Alonso Sanz. Ces mêmes personnes, présentes, acceptent le mandat proposé.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par

la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Toutefois, il devra recueillir l'accord préalable du Conseil de Surveillance pour les actes, opérations et engagements spécifiés à l'article 14 des statuts.

Le Directoire exercera, comme le veut la loi et les statuts, collégialement les fonctions qui lui incombent.

Désignation du Président du Directoire et des dirigeants effectifs
Le Conseil confirme François-Xavier Gennetais dans son mandat de Président du Directoire de AAIS pour la durée de son mandat. François-Xavier Gennetais déclare accepter ces fonctions et remercie le Conseil de la confiance qui lui est ainsi renouvelée.

S'appuyant sur l'article 12-2° des statuts, le Conseil de Surveillance confirme la qualité de Directeur Général conférée précédemment à Eric Ebermeyer et décide de conférer cette même qualité à Elisa Alonso Sanz pour la durée de leur mandat de Membre du Directoire, soit jusqu'au 21 juillet 2024.

Il est rappelé que, conformément à l'article 14-I° alinéa 6, les Directeurs Généraux disposent des mêmes pouvoirs que le Président, à savoir que « la Société est valablement représentée par le Président du Directoire ou l'un de ses Directeurs Généraux. Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers sont valablement réalisés sur la seule signature du Président du Directoire ou sur celle du ou de l'un de ses Directeurs Généraux ».

Le Conseil rappelle en outre que la fonction de dirigeant effectif est exercée par tous les membres du directoire et que ceux-ci doivent s'engager activement dans la gestion de l'ensemble des activités, des risques et des ressources de l'établissement. Afin d'assurer en toute circonstance la direction de l'établissement, chaque dirigeant effectif pourra prendre toutes les décisions nécessaires en cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'entre eux.

Répartition des responsabilités entre les membres du Directoire
Le Conseil prend acte et marque son accord sur la répartition suivante des fonctions au sein du directoire :

- En tant que Président du Directoire et CEO, François-Xavier Gennetais est plus spécifiquement en charge des domaines suivants : le développement Commercial, l'Administration, la Conformité, les ressources humaines et la supervision globale des CIO et COO.
- En tant que CIO (Chief Investment Officer), Eric Ebermeyer est plus particulièrement responsable des Investissements et des portefeuilles, de la recherche et sélection de gérants, du fiduciary management ainsi que de l'ESG et ISR
- En tant que COO (Chief Operating Officer), Elisa Alonso Sanz est plus particulièrement responsable des opérations, de l'informatique, du data management, du risque et du « Transformation & Change management ».

Il est bien précisé que malgré cette répartition, les actes individuels de chaque membre du directoire sont réputés avoir été accomplis collégialement et qu'ils engagent le directoire tout entier, lequel doit prendre les décisions importantes et fixer les lignes de conduite générales pour les différentes activités et l'organisation de AAIS, sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Rémunération des membres
Il est précisé que le mandat social d'Elisa Alonso Sanz n'est pas à ce jour pas attaché à une rémunération fixe ni à une éventuelle rémunération variable discrétionnaire.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci- dessus adoptées.

.....

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Membre du Conseil de Surveillance.

Extrait certifié conforme à l'original établi pour valoir ce que de droit

Le 23 juillet 2020

Le Secrétaire